



COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT SNCF RÉSEAU IDF

DU 22 SEPTEMBRE 2016

Consultation sur le rapport 2015 : évolution de l'emploi et des qualifications

Le contexte concernant l'emploi reste fortement dégradé, résultat d'une politique de rentabilité à court terme mise en œuvre depuis des années. Pour la CGT, le rapport sur l'évolution des emplois et des qualifications ne fait pas mention de toutes les suppressions d'emplois et réorganisations subies par les cheminots, notamment dans les Infrapôles où plus de la moitié des effectifs de production a été supprimée en quelques années. La charge de travail est en très forte augmentation en Île-de-France, et le volume de recrutements actuel ne pourra pas être à la hauteur des besoins, notamment en tenant compte de toutes les cessations et départs.

- La CGT souhaite connaître le plan d'action déployé sur l'Île-de-France pour que cette perte de compétences cesse et pour rattraper les milliers d'emplois qui manquent cruellement, notamment pour la partie maintenance et travaux.
- La CGT demande la réouverture des centres d'apprentissage pour la réappropriation des compétences métiers, ainsi que la prévision en amont des embauches. Enfin, concernant la politique en matière de mixité, d'égalité ou de travailleurs handicapés, il serait temps de passer des bonnes intentions à des résultats tangibles avec une politique beaucoup plus volontariste.

La Direction confesse que le nombre de départs à la retraite, de démissions et l'augmentation de la charge, induisent des recrutements en nombre. Pour la CGT, il est temps de passer des confessions aux actes.

Résultat du vote de la consultation : 12 CONTRE : CGT / SUD-Rail / FO. 3 ABSTENTIONS : UNSA.

Consultation sur le bilan social 2015

La CGT n'entrera pas dans une analyse poussée du bilan social soumis à consultation, rendue impossible sur le périmètre de l'instance. En effet, la DRH du GPF a fait le choix de communiquer un bilan social sur le périmètre de SNCF Réseau pour l'exercice 2015. Il s'agit d'une négation du dialogue social.

Pour rappel, le Code du Travail indique que l'employeur doit fournir aux représentants du personnel des éléments fiables et sincères leur permettant de formuler un avis éclairé. Les documents remis aux élus, suite à la Commission Economique, prouvent qu'une autre présentation était possible. Il s'agit donc bien d'un choix dogmatique de l'entreprise.

- La CGT demande officiellement à obtenir des éléments chiffrés sur l'emploi au périmètre de l'instance, sous le format du bilan social.
- Concernant la rémunération, la CGT rappelle que l'accord d'intéressement est une rémunération aléatoire, concurrentielle et largement insuffisante par rapport aux besoins des cheminots. **La CGT revendique l'ouverture immédiate de négociations salariales.**

La Direction resitue le document dans son contexte d'entreprise nouvellement créée et s'engage à fournir un bilan sur le périmètre de l'Île-de-France pour 2017.

Résultat du vote de la consultation : 11 ne prennent pas part au vote : CGT/ SUD-Rail. 1 CONTRE : FO. 3 ABSTENTIONS : UNSA.

Consultation sur le projet de mise en service du PCD de Saint-Denis Impact du projet CCR PARM sur l'EIC Paris Nord (phases A et B)

La CGT a toujours soutenu la modernisation de l'exploitation du réseau, mais il est évident que pour la Direction, le projet CCR n'est qu'un projet RH visant à réduire massivement les effectifs et moderniser uniquement les parties dites « rentables » du réseau.

Dans ce raisonnement purement économique, le niveau de sécurité des circulations est relégué au second rang. Malgré les alertes remontées par les membres CGT DP et CHSCT, la Direction fait la sourde oreille concernant les conditions de travail. L'impact présenté au niveau des effectifs est déjà considérable avec un gain de productivité au minimum de 11 agents. Avec le découpage proposé, l'agent circulation verra le nombre d'incidents de circulation multiplié par 2,36 ; le nombre de dérangements d'installations nécessitant la prise de mesures de sécurité complexes par 2,4. L'étude sous-dimensionnée proposée par la Direction ne prend pas en compte les appels parasites à gérer, les liaisons radio sol-train avec les conducteurs qui, en situation perturbée, sont très exigeants.

- La CGT revendique un autre découpage plus respectueux de la charge de travail par agent, d'autant plus qu'une solution existe avec l'introduction d'une table supplémentaire en poste 2/8. La CGT souhaite également la mise en place d'un véritable rang 2 de type cadre opérationnel CCL, dès la mise en place de la CCR, afin de donner un véritable appui opérationnel en situation dégradée.

L'étude de la CCR datant de nombreuses années a mal pris en compte le passage à B2O, ainsi que l'arrivée du projet CDG Express. Rappelons que ce projet néfaste devrait utiliser les voies directes et générer 150 circulations quotidiennes.

La CGT a également fait part de ses craintes au sujet de la disparition du métier d'aiguilleur et de la fin des parcours professionnels. Aucun point d'entrée à la qualification C n'est prévu dans cette organisation. Enfin, certaines conditions de travail proposées sont inadmissibles et ne respectent ni la réglementation ni les prescriptions, comme le travail durant 6 week-ends d'affilée, ainsi que l'exposition devant 10 à 12 écrans au quotidien, sans présence de poseur.

Si la CGT accueille avec enthousiasme la mise en place d'un simulateur, revendication nationale pour chaque CCR, permettant de former ou de perfectionner jusqu'à 3 agents en même temps, elle regrette son inutilité, au vu des retards de deux ans dans les formations des agents sur Paris Nord.

- La CGT revendique la mise en place d'un véritable roulement poseur qui permettra aux agents d'avancer sur la prise de connaissance des textes, d'avoir des entretiens avec leur DPX, d'avoir accès au simulateur avec un formateur d'entreprise, et de pouvoir s'alimenter correctement. En somme, le droit de pouvoir relâcher la pression quelques minutes dans ce métier à hautes responsabilités.

Pour la Direction, l'alerte émise sur la charge de travail ne justifie pas la mise en place d'effectifs supplémentaires. Concernant le travail sur écran, un groupe de travail pluridisciplinaire sera mis en place à partir de janvier 2017 pour travailler sur les risques professionnels liés à la fatigue visuelle.

Dernier point à mettre au crédit des revendications de la CGT, la Direction s'engage à installer un affichage synoptique informatif de 12 mètres permettant une visualisation complète de la situation des circulations.

**Résultat du vote de la consultation: 12 CONTRE : CGT / SUD-Rail / FO.
3 ABSTENTIONS : UNSA.**

